



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28/09/2023

Présents : M. ROUX Alain, M. HENON Christian, Mme NOIR Magali, Mme ROMAND Sophie, Mme RICHARD Fanny, M. LOPEZ CONTRERAS Jean-Louis, M. PONCET Jean-Paul, M. GUFFON Alain, M. MARCHAND Rémi.

Étaient absents excusés : M. MASSARIA Vincent, Mme NOEL Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h15

1 – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire de Nancy-sur-Cluses expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les propriétaires à louer leur bien et ainsi agrandir l'offre de logements dans les zones où la demande est la plus forte.

Le Conseil municipal décide à 5 voix de majorer de 30 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

2 – Tarifs des secours sur piste

1 - Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur les pistes :

- Le montant de **165 €** pour l'évacuation du blessé :
 - Du domaine skiable au foyer de ski,
 - Du domaine skiable au parking des Chavannes

2 - Evacuation du blessé par le pisteur-secouriste ou la personne chargée des secours sur le secteur hors-piste : **300€**

3 - Intervention du pisteur-secouriste pour les blessures légères : **50 €**

4 – Les frais relatifs aux transports ambulance privée, SDIS et hélicopté, seront refacturés au bénéficiaire ou à ses ayants-droits au coût réel des frais engagés.

Après lecture le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs

3 – Actualisation du tarif des caveaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de faire réaliser 4 caveaux supplémentaires. Un devis a été demandé à l'entreprise BOSSONET faisant état d'une demande prévisionnelle de 14 784 € TTC ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision du tarif des caveaux.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif suivant :

Concession avec caveau 2 places (300 € + 3 696 €)..... 3 996 € TTC

4 – Prime exceptionnelle

Monsieur le Maire, expose qu'en raison du congé maternité de la directrice de garderie, Martine CARLIER assumera des charges de travail supplémentaire.

Monsieur le Maire propose de lui octroyer une prime exceptionnelle de 150 € brut par mois durant le temps du congé maternité d'Elodie FRANCO.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'entretien des remontées mécaniques par la 2CCAMest en cours de réalisation.
- La mairie renouvelle l'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes pour 5 ans.
- Des travaux afin de remplacer les renvois d'eau aux éculés vont être engagés.
- Nous avons obtenu des subventions du Département pour les différents travaux engagés cette année.
- Une réflexion est en cours sur l'emplacement des poubelles semi-enterrées à Romme.
- Nous organisons une soirée octobre rose le 27 octobre au foyer de ski.
- Le camion à pizza viendra tous les samedis soir à la Cure hors saison hivernale.
- Un nouveau composteur sera placé au cimetière.

Fin de séance 20h